

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du mardi 1er novembre 2016

Résolution: CA16 22 0410

---

**Motion pour une évaluation des impacts liés au contingentement des restaurants sur la rue Notre-Dame Ouest**

Attendu que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest prévoit adopter un règlement pour établir une distance limitative entre les restaurants sur la rue Notre-Dame Ouest au conseil du 1er novembre 2016;

Attendu que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest souhaite promouvoir une diversité de l'offre commerciale sur la rue Notre-Dame afin de préserver son attrait local et de bien servir tous les citoyens du Sud-Ouest;

Attendu que le contingentement est un moyen parmi d'autres pour aider à promouvoir la mixité des usages et combattre les hausses de loyer commercial;

Attendu que plusieurs rues commerciales ont déjà mis en place un règlement de contingentement des restaurants, notamment l'avenue du Mont-Royal, le boulevard Saint-Laurent, la rue Saint-Denis, la rue Laurier, la rue Bernard et la rue Saint-Viateur;

Attendu que le conseil d'arrondissement souhaite proposer des mesures basées sur les faits et les preuves, dont les effets positifs et négatifs sont suivis et réévalués;

Attendu que chacune des artères commerciales est unique, a son propre écosystème commercial et s'intègre dans un tissu socioéconomique particulier, et que, conséquemment, le contingentement a un effet spécifique sur chaque artère sur laquelle il est adopté.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Benoit Dorais

**ET RÉSOLU :**

Que l'arrondissement du Sud-Ouest effectue une analyse deux ans après la mise en place du règlement de contingentement sur la rue Notre-Dame Ouest sur ces effets, notamment en ce qui a trait aux usages, aux taux de vacance et au coût des locaux commerciaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**